



Devenir
BIENFAITEUR
ou
ADHERENT

SAISON 2026
Du
1^{er} septembre 2025
au
31 aout 2026

Document à retourner accompagné du chèque à l'adresse en bas de page.

DONS

Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer au financement de l'association par le biais d'un don (à partir de 20€). Association type « loi de 1901 », vos sous sont déductibles à 66% de vos impôts si vous êtes un particulier et de 60% si vous êtes une entreprise.

Dans un délai d'un mois après réception un CERFA de déduction fiscale vous sera dressé.

ADHESION

A retourner ou à remettre accompagné d'un chèque de 10€ par personne à l'ordre de l'Association Festival de Musique de Pontlevoy.

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Courriel.....

Les statuts de l'association prévoient un délai de 6 mois d'adhésion avant de pouvoir prendre position en assemblée générale.

Vos Don et Adhésion vous permettent de réserver vos places 1 mois avant la date d'ouverture officielle de la billetterie et de recevoir des informations privilégiées.

FESTIVAL DE MUSIQUE DE PONTLEVOY 2 rue du Colonel Filloux - 41400 PONTLEVOY

Tél. : 02 54 71 60 77 – e-mail : festivaldePontlevoy@wanadoo.fr

Site Internet : <https://www.festivaldePontlevoy.com>

Association déclarée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 sous le n° W411007361 – LESV N°2 - 1082571